

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 991

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, M. Le Fur et M. Reiss

ARTICLE 21

Supprimer les alinéas 2 et 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction actuelle respecte la liberté de l'enseignement.